



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 22 MAI 2015

Date de Convocation

13 mai 2015

Date d’Affichage

29 mai 2015

Nombre de délégués

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	42
- Représentés	03
- Absents	13

L’an deux mille quinze, le 22 mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, LENARDUZZI, CORBIN, POUSSEL, DA SILVA, CLERC, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M.M. FONTAINE, CHEREAU, OLLAR, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mmes DE SAINT LOUP, FONTENAILLE, ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.OZOG, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme PFISTER, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, CHARET, M.M. LECONTE, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. BIGOT, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : Mme DUFFAULT représentée par M. PATY, M. NICOLLE représenté par M. CORBIN, M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY.

Absents : M.M. DELALANDRE, BUZZI, Mme AQUILON, M. MAILLARD (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M.M. RODRIGUEZ, RICHETIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mme DUBREUCQ, M. CHOLLET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »). M. BOITEUX (Communauté de Communes « Bassée Montois »).

Absents excusés : M. M. CADARIO, TROUVE.

Etaiement également présents :

- M. Denis SAMBRAS, Trésorier Principal,
- Mme Andrée ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM,

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

M. JEGO : Bonjour à tous.

Monsieur JEGO procède à l'appel...

M. JEGO : Y a-t-il des personnes qui n'ont pas été appelées ?

Mme HECTOR : Oui, je remplace Mme AMABLE.

M. JEGO : Vous êtes de quelle commune ?

Mme HECTOR : Egligny.

M. JEGO : Le quorum étant atteint, nous pouvons utilement commencer nos débats.

ORDRE DU JOUR

- Installation des nouveaux délégués titulaires et suppléants pour la Communauté de Communes « Bassée Montois » ;
- Modifications des statuts du SIRMOTOM ;
- Approbation du Procès-Verbal du 27 mars 2015 ;
- Approbation du compte de gestion du Trésorier - Exercice 2014 ;
- Approbation du compte administratif - Exercice 2014 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2014 ;
- Approbation du rapport d'activités 2014 du SIRMOTOM ;
- Modifications du règlement intérieur des déchetteries du SIRMOTOM ;
- Modifications du règlement d'accès des professionnels dans les déchetteries du SIRMOTOM ;
- Informations : *Signature des contrats* :
 - Contrat de maintenance téléphonie – Société PEREN IP SYSTEM,
 - Contrat d'entretien des branchements d'eaux usées – Société COVERED,
 - Contrat de location machine à affranchir – Société NEOPOST,
 - Convention relative aux missions obligatoires exercées par le Centre de Gestion 77 dans le cadre du partenariat CNRACL.
- Affaires et questions diverses :
 - Distribution tardive des calendriers ayant des incidences sur les collectes.

**INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES « BASSEE MONTOIS »**

M. JEGO : Les membres du Conseil se doivent :

- D'accueillir et d'installer en leur qualité de délégué titulaire au sein du Conseil Syndical du SIRMOTOM : Mme Claudine ROBBE, Mme Emmanuelle FAUCONNET, M. Guy CHOMET, M. Jean-Michel BOITEUX, Mme Christelle AMABLE, Mme Jeanine BOUNIOUX, Mme Nadine VILLIERS, Mme Paola AUBRY, M. Alain LAKAYE, M. Benoît CHAUVET et M. Marc YWANNE.
- D'accueillir et d'installer en leur qualité de délégué suppléant au sein du Conseil Syndical du SIRMOTOM : Mme Nathalie BRANCO, Mme Dominique PIQUOIS, M. Jean-Yves BIGOT, Mme Marie-Geneviève AGNOLA, Mme Simone HECTOR, Mme Josiane LEMARGUE, Mme Christiane BARTHE, Mme Jocelyne RACAUD, M. Pierre-Marie VIE, M. Christophe GRELET, M. Roger DENORMANDIE.

Un délégué : Christophe GRELET a démissionné.

M. JEGO : Pour l'instant, cela nous ne nous a pas été signalé. Chacun étant installé, nous prenons acte de leur installation et nous les félicitons !

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIRMOTOM

M. JEGO : Nous avons deux modifications à vous proposer :

- A l'article II – Collectivités adhérentes : des communautés de communes sont venues remplacer des communes.
- A l'article IX – Le bureau : nous ajoutons le texte du Code Général des Collectivités Territoriales avec toutes les précisions qui conviennent.

Il n'y a plus de commune indépendante. Elles sont toutes groupées. Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 MARS 2015

M. JEGO : Je réitère nos félicitations à notre sténotypiste, toujours efficace et souriante ! Y a-t-il des remarques sur ce PV ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER - EXERCICE 2014

Mme DE SAINT LOUP : Les comptes du SIRMOTOM présentés par la Comptabilité correspondent exactement au centime près, donc tout va bien !

M. JEGO : Très bien !

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Le compte de gestion du Trésorier est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2014

Mme de Saint Loup. – Le compte administratif retrace toutes les opérations réalisées, tant en dépenses qu'en recettes, et arrête les résultats comptables de l'exercice.

Ce "compte administratif 2014" fait ressortir un excédent global de recettes de 6 993 844,71 €, provenant d'un excédent de fonctionnement de 3 359 649,58 € et d'un excédent d'investissement de 3 634 195,13 €.

Lors des budgets votés en 2014, un virement a été prévu en section de fonctionnement (chapitre 023) pour financer la section d'investissement (chapitre 021), à hauteur de 2 085 011,05 €. Ce virement prévisionnel ne donne pas lieu à réalisation.

➤ **Dépenses de fonctionnement avec rattachements (p. 10, 11, 12)**

- Chap. 011 – charges à caractère général : 3 830 498,80 €
- Chap. 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 400 805,96 €
- Chap.042 – Opérations d'ordre telles que les dotations aux amortissements : 165 675,78 €

➤ **Recettes de fonctionnement (p. 13)**

- Chap. 13 – Remboursements sur rémunérations du personnel (art. 6419) : 2 457,33 €

➤ **Dépenses d'investissement hors restes à réaliser (p. 14)**

- Chap. 20 – Immobilisations incorporelles (art. 2051) : 11 791,80 €
- Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées (art. 1641) : 9 054,08 €

➤ **Recettes d'investissement hors restes à réaliser (p. 15)**

- Chap. 13 – Subventions d'investissement (art. 1328) : 64 434 €
- Chap. 10 – Dotations, fonds divers et réserves :
 - Art. 10222 – FCTVA : 193 362,32 €
 - Art. 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 2 091 051,31 €
- R 001 – Solde d'exécution positif reporté de l'exercice N-1 : 1 753 204,52 €

M. JEGO : Merci. Ce compte administratif est fidèle au budget de l'année dernière. Evidemment, il y a des excédents dus à plusieurs éléments.

D'abord, nous souhaitons anticiper le pic de trésorerie que nous aurons avec le SYTRADEM pour l'usine, car un palier va être passé. Il ne s'agit pas d'augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il convient donc d'anticiper ce palier.

Ensuite, nous prévoyons les sommes nécessaires à trois projets :

La recyclerie/ressourcerie. Nous devons prochainement avoir une réunion avec Emmaüs pour savoir s'il est partenaire. Sinon, nous devons lancer un appel d'offres pour chercher un autre partenaire. Nous ne construisons que si nous avons un gestionnaire. Nous n'allons pas construire une recyclerie/ressourcerie vide.

L'installation de points d'apport volontaire dans toutes les communes. Ce projet peut d'ailleurs prendre plus d'ampleur en fonction du destin de la recyclerie/ressourcerie. Nous devons engager un programme ambitieux de rénovation et de remise en état de nos points d'apport volontaire. Nous testons sur Varennes et sur Montereau un système qui porte ses fruits. Il s'agit d'un système de bacs semi-enterrés et de points d'apport volontaire multi-dépôts, c'est-à-dire les bacs jaunes, les bacs grenats, le verre et les journaux & magazines au même endroit. Pour l'instant, les points d'apport volontaire accueillent le verre et les journaux & magazines. Les bacs jaunes et les bacs grenats sont individuels. L'idée est d'avoir des points d'apport volontaire multi-activités. Dans le centre-ville de Montereau, certains n'arrivent pas à rentrer les bacs chez eux. Si la ville est maillée de points d'apport volontaire, ces gens-là pourront aller porter leurs déchets dans le bac du quartier. Il ne s'agit pas d'enlever les bacs individuels. Si on les enlève, on crée un traumatisme. Il s'agit de permettre à ceux qui le veulent de disposer de bacs à des endroits où ils peuvent tout mettre. Nous sommes en train de tester ce dispositif. L'avantage des bacs semi-enterrés est multiple.

D'abord, c'est esthétique. Ensuite, c'est pratique, car les bacs semi-enterrés ont des contenances beaucoup plus importantes. Nous les ramassons donc moins souvent, ce qui entraîne un coût de ramassage plus faible.

Néanmoins, les bacs semi-enterrés ont aussi des inconvénients car ils se ramassent avec un camion particulier qui vient prélever la poche, la soulever et la vider. Nous testons. Les excédents devront servir à financer, sans augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Madame La Directrice Générale, je souhaiterais que nous puissions d'ores et déjà commencer à travailler un schéma par commune des lieux de positionnement des points d'apport volontaire. D'abord, il faut tomber d'accord sur les endroits où il faut les mettre. Ensuite, nous devons étudier la faisabilité de creuser. Il faut tenir compte des canalisations, etc. Tout peut laisser croire qu'en surface il est possible de poser un point d'apport alors qu'en sous-sol il peut y avoir un obstacle. Nous pouvons peut-être missionner un cabinet spécialisé pour faire le tour des communes afin que vous puissiez déterminer les endroits où les positionner. Ensuite, nous pourrons expertiser les sols pour être sûrs que le jour où nous avons le financement pour l'installation, nous ne tomberons pas sur une canalisation de gaz qui nous en empêchera. Il faut aussi voir comment les camions peuvent accéder aux points. Il faudrait lancer dès maintenant cette cartographie, car elle est indispensable au préalable de cette installation. De plus, cela nous oblige à réfléchir.

Nous vous donnerons assez vite le nombre de points d'apport volontaire raisonnables en fonction de la population. Après, cela s'adaptera à des spécificités. Quand il y a beaucoup de hameaux, il faut sans doute davantage de points d'apport volontaire que quand la population est très compacte. Nous vous donnerons donc une indication. Selon la taille de votre commune, nous imaginerons tant de points d'apport volontaire.

Evidemment, nous nous adapterons de façon souple pour en rajouter si besoin (par exemple si un hameau est éloigné). Il y a donc un gros travail de cartographie et de réflexion. Vous devez aussi vous mobiliser. Nous vous demanderons d'aider le cabinet d'études.

Par ailleurs, nous commençons les travaux de la déchetterie de Voulx pour une extension de la déchetterie de Montereau qui est saturée. Par ailleurs, nous cherchons toujours un lieu (plutôt dans le secteur nord-est) pour installer une nouvelle déchetterie. Nous avons une convention avec nos bons amis du SMETOM, mais qui nous coûte un argent fou : 150 K€ par an ! Ils nous ont pris pour des américains en nous faisant cofinancer leur déchetterie ! Quitte à mettre 150 K€ par an, nous pouvons construire notre propre déchetterie en peu de temps, mais nous devons trouver une commune d'accueil. Nous avons été échaudés avec nos amis de Salins. Il y a toujours un riverain qui dit que, etc. Je relance donc un appel aux Maires des quelques communes aux alentours de Salins : nous sommes très désireux de venir ! Si vous avez des terrains, nous sommes même prêts à vous les acheter à un prix correct pour installer une déchetterie dans ce secteur.

Voilà donc les trois raisons qui expliquent les excédents. J'entends beaucoup de choses ici et ailleurs, dans des instances différentes selon lesquelles le SIRMOTOM aurait de l'argent. Cela signifie que nous sommes bien gérés ! Effectivement, nous pourrions utiliser cet argent pour baisser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Néanmoins, il me semblerait un peu stupide de la baisser cette année pour finalement la remonter l'année prochaine et l'année suivante. Sous réserve que notre trésorier ne trouve pas cela excessif, je pense qu'il vaut mieux conserver ces excédents de trésorerie pour face à ces financements tout en lissant la Taxe.

Concernant les points d'apport volontaire, nous pouvons démarrer très rapidement. Nous expérimentons à Montereau, mais si une commune a un projet il n'y a pas de blocage intellectuel. Il faut déterminer un site, que nous expertiserons. A la fin de cette année, j'aimerais que nous ayons une cartographie.

Les excédents sont aussi une précaution pour notre mise en œuvre de la redevance incitative. Il faudra sans doute que nous ayons un peu de moyens pour investir et mettre en place ce nouveau dispositif. Un groupe de travail passionnant et passionné s'est mis en place sur ce sujet. Pour ceux que le sujet intéresse, nous irons prochainement en Vendée. L'un de mes collègues parlementaires gère un petit Syndicat rural qui a mis en place la redevance incitative depuis 20 ans. Ce Syndicat a donc expertisé le sujet sur lequel il a un vrai recul. Selon la présentation de mon collègue, je trouve que l'équilibre est assez sain. Cela vaut la peine d'aller voir pour nous inspirer de ce dispositif. Nous avons toujours un peu freiné sur la redevance, le temps que les autres aient essuyé les plâtres.

Si des erreurs sont à faire, autant que les autres les fassent ! Ainsi, nous en ferons le moins possible ! En revanche, il va falloir y aller assez vite. Si nous sommes nombreux à y aller, nous devons prendre un bus. Nous verrons quelles sont leurs modalités. Leur système est assez intelligent. D'après mon collègue, ils ont diminué les frais de collecte de moitié en quelques années grâce à la redevance incitative.

Une déléguée : A quel endroit de la Vendée ?

M. JEGO : J'ai oublié.

Mme FAUCONNET : A propos des points d'apport volontaire, les conteneurs grenats ont une double utilisation.

M. JEGO : Oui, avec les conteneurs des gens.

Mme FAUCONNET : A terme il s'agit de les supprimer ? Quel est le but de la manœuvre ?

M. JEGO : Le but est d'avoir des lieux où les gens puissent tout mettre. Nous étudions actuellement un point d'apport volontaire à Montereau, en pleine Ville Basse à côté de la Place au Blé. Nous allons totalement transformer cette place pour la rendre piétonne. Il s'agit d'un quartier très contraint. Pour régler les problèmes, nous étudions la possibilité d'installer un point d'apport volontaire. Il est intéressant d'avoir un bac grenats et un bac jaune, car certains habitants autour ont des petites maisons et ne savent pas quoi faire de leurs conteneurs. Si je leur propose de les débarrasser de leurs conteneurs et que je les oblige à aller aux points d'apport volontaire, cela ne fonctionnera pas. J'aimerais que nous installions des bacs tout service où ils pourront aller. A terme, je suis à peu près sûr qu'un certain nombre de gens viendront nous rendre les conteneurs en nous disant : *"on ne s'en sert plus, on va directement aux points d'apport"*. La volonté n'est pas d'enlever les bacs jaunes et les bacs grenats, mais comme les dispositifs que nous avons trouvés comportent l'ensemble, il serait bête de ne pas donner la possibilité de tout mettre à cet endroit.

M. AUTHIER : Quid de la participation incitative ?

M. JEGO : Nous verrons comment faire.

Mme ZAIDI : Il y a des possibilités de badger.

M. Le JEGO : Imaginons un monde parfait : nous mettons en place la participation incitative et les habitants, ne voulant pas payer, vont tout mettre aux points d'apport volontaire à l'autre bout du village. Ce serait le bonheur ! Là, nous pourrions diminuer la TEOM de 80 % ! Nous pourrions mettre en place la participation incitative et dire aux habitants qu'ils paieront moins s'ils vont aux points d'apport volontaire. La participation incitative à Montagu-Rocheservière (40 000 habitants) n'est pas facturée au poids, mais chaque fois que le bac est levé. Les bacs sont donc très pleins. Je serais tenté de dire aux gens que s'ils ne veulent pas payer chaque fois que leur bac est levé, ils peuvent aller mettre leurs ordures aux points d'apport volontaire.

M. AUTHIER : C'est mieux que dans les chemins creux !

M. JEGO : Les points d'apport volontaire contiennent les bacs jaunes et grenats. S'il s'avérait au cours du test effectué à Montereau que les bacs jaunes et grenats ne servaient à rien, nous les enlèverions. Pour l'instant, je n'ai pas ce retour.

Mme ZAIDI : La configuration que nous avons est en habitat vertical... là c'est différent.

Mme FAUCONNET : Et l'habitat concentré. C'est une réponse.

Mme ZAIDI : C'est une réponse, mais ce qu'expliquait M. JEGO en est une autre. Le point d'apport peut aussi remplacer un point de regroupement. A Montereau ou à La Grande Paroisse, nous avons beaucoup de points de regroupement, car les camions ne peuvent pas passer. Le point d'apport volontaire enterré ou semi-enterré est une vraie réponse.

M. JEGO : Voilà pourquoi il faut regarder village par village. A certains endroits, plutôt que d'avoir un point de regroupement où les gens sont obligés d'aller pousser leurs bacs, ils pourront aller là. Il faut travailler cette question de manière pragmatique et souple. Le syndicat de Montaigu-Rocheservière que nous irons visiter est au nord de la Vendée et au Sud de Nantes.

Mme FAUCONNET : Les points d'apport représentent quand même un surcoût.

M. JEGO : Aujourd'hui nous avons les points d'apport. Ils représentent un surcoût puisque nous sommes obligés de les ramasser. En les installant de manière semi-enterrée, nous allons démultiplier leurs volumes, nous passerons donc moins souvent. Dans ce cas, nous pourrions passer pour ramasser des bacs jaunes et grenats.

Mme FAUCONNET : Si vous en mettez dans un village, chacun a déjà sa poubelle grenat. Il y aura donc un passage pour la poubelle grenat et un autre pour le point d'apport.

Mme ZAIDI Quand ce sera plein.

Mme FAUCONNET : Cela fait quand même un passage en plus. Quand il est plein, quelqu'un passe.

Mme ZAIDI De toute façon, votre camion passe.

M. JEGO : Aujourd'hui, vous avez des bacs d'une contenance X, le camion passe pour les vider dès qu'ils sont pleins. Les conteneurs étant trois fois plus puissants, le camion passera donc trois fois moins souvent. Tout en économisant le nombre de camions, nous pouvons nous permettre de faire passer un camion pour les bacs jaunes et grenats. Nous testons un dispositif large. Dans l'idée citoyenne, quand la participation incitative sera mise en place, nous pourrions dire aux gens qu'ils ne paieront pas s'ils vont aux points d'apport volontaire collectifs au bout de leur rue. Nous devons y réfléchir ensemble. Dans certains villages, les camions ne peuvent pas passer et nous demandons aux gens de pousser leurs bacs au bout de la rue. Au lieu de pousser leurs bacs, les gens pourront se rendre dans un point d'apport volontaire complet. Il faut s'adapter.

Mme FONTENAILLE : Imaginons que toute la population décide d'aller à un point d'apport volontaire et de ne plus utiliser son propre bac. Cela signifie que plus personne ne paiera !

M. JEGO : Bonheur ! Cela signifie que cela nous coûtera beaucoup moins cher. Dans mes réflexions utopiques, si les gens nous ramenaient ici leurs ordures nous aurions intérêt à les payer ! Quand j'étais enfant, j'allais ramener les bouteilles de verre pour avoir de l'argent de poche. J'allais à un endroit, je faisais de l'apport volontaire et on me donnait une pièce.

Dans certains lieux, je me demande si nous n'allons pas inverser le système en demandant aux gens de rapporter leurs déchets plutôt que nous les ramassions et que cela nous coûte cher. Il peut se mettre en place des systèmes où les gens vont ramasser. Evidemment, ma vision est utopique. Les points d'apport volontaire multi-sites permettent de commencer à proposer de nouvelles façons de faire. Il s'agit de dire aux gens que s'ils veulent du confort, nous allons ramasser leurs ordures chez eux, mais chaque fois que nous soulèverons la poubelle, ils paieront. *A contrario*, s'ils veulent être citoyens et déposer dans le bac, ils feront des économies. Globalement, nous économiserons aussi. Aller ramasser le bac jaune dans le village une fois par mois est beaucoup moins coûteux que d'aller ramasser les poubelles tous les jours. Le Syndicat de Montaigu-Rocheservière a diminué de moitié ses collectes en quelques années. Les camions ne passaient plus puisque les gens ne sortaient plus leurs poubelles. Ils avaient compacté et trié leurs déchets.

Je n'ai pas encore le système, mais je pense que nous avons intérêt à tout tester et à regarder la faisabilité. En plus, c'est très écologique. Cette nuit, nous avons voté la loi de transition écologique. Nous nous dirigeons vers l'obligation du recyclage des bio-déchets. Là aussi, il faudra inventer un système de ramassage des épiluchures, de tout ce qui est dégradable. Cela va être obligatoire, nous allons donc devoir y réfléchir. Certaines villes l'ont mis en place comme Milan et Los Angeles. A Los Angeles, tout ce qui est biodégradable est ramassé. Dans cette mutation, nous devons voir comment nos équipements sont multi-sites. Voilà pourquoi je ne veux pas trop que nous nous limitations. Dans nos points d'apport volontaire, nous avons le verre et les magazines, mais nous n'allons pas enterrer que des conteneurs verre et magazines. Nous devons essayer d'élargir le spectre.

M. LEDOUX : Y a-t-il une réflexion sur les déchets verts ?

M. JEGO : Oui. Nous avons mis en place un système qui permet d'aller broyer chez les particuliers et qui démarre très fort. D'ailleurs, je me demande si nous ne devrions pas avoir un deuxième camion. Nous broyons, donc nous créons de la valeur. Le broyat devient une matière à exploiter, à mettre au pied des arbres et à enrichir. Nous avons trouvé cette solution. Pour l'instant, nous ne ramassons pas.

Toutefois, un projet d'usine de méthanisation se met en place à Montereau avec un agriculteur. La méthanisation consiste à réaliser du biogaz avec tout ce qui est putrescible. Il va donc chercher de la ressource. Quand il sera en fonctionnement, nous pourrons bâtir avec lui des circuits et ramasser, car il y aura une valorisation au bout. Aujourd'hui, ramasser les déchets verts nous coûte et nous ne savons pas quoi en faire après. Il y a une plateforme à Misy, mais ce n'est pas à niveau. Les composteurs sont aussi en partie une réponse aux déchets verts. Nous tâtonnons.

J'aimerais que nous fassions ce déplacement en Vendée pour voir comment ce Syndicat a procédé. Nous pourrons les interroger.

Je cède la place au doyen de la séance, Monsieur OLLAR, pour qu'il procède au vote sur l'approbation du compte administratif.

M. JEGO quitte la salle...

M. OLLAR : Je mets aux voix le compte administratif :

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est approuvé à l'unanimité.

Retour de M. JEGO qui reprend la présidence...

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

Mme DE SAINT LOUP : Je vous donne les résultats 2014 :

- Excédent de Fonctionnement : 3 359 649,58 €
- Besoin de financement de l'Investissement : -1 924 616,06 €
- Il reste donc : 1 435 033,52 €

M. JEGO : Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DU SIRMOTOM

M. JEGO : Je remercie tous ceux qui ont participé à cette activité : les délégataires et entreprises à qui nous avons délégué le service, ainsi que nos propres services avec au premier rang Andrée ZAIDI, dont les compétences dépassent maintenant largement notre périmètre ! Elle se révèle être une Directrice de grande qualité. Elle fait tourner la maison avec une poigne de fer pour le plus grand intérêt général. Nous la remercions. Il ne faut pas qu'elle relâche ses efforts !

Vous avez quelques chiffres :

- + 179 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit + 0,9 %,
- + 10 tonnes d'emballages ménagers, soit + 1,4 %,
- + 9 tonnes de verre, soit + 0,9 %,
- + 7,7 tonnes de textile, soit + 7 %.

Dans le même temps, des flux ont diminué :

- - 33 tonnes d'encombrants, soit - 5 %,
- - 43 tonnes de journaux, revues et magazines, soit - 8 %.

Nous constatons une augmentation de la fréquentation des déchetteries de 7 % et une augmentation des tonnages collectés de + 3 %.

Nous avons diffusé 50 composteurs de plus que les années précédentes. Il y a donc une vraie demande. Il serait intéressant d'avoir un comparatif avec les chiffres nationaux. Y a-t-il des questions (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Il est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETTERIES DU SIRMOTOM

M. JEGO : Une question se pose sur l'accès aux professionnels. L'amiante figure toujours, or nous n'accueillons plus l'amiante. Nous allons vérifier. Sous cette réserve soulevée par M. CLERC, y a-t-il des questions sur le règlement intérieur des déchetteries ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

MODIFICATIONS DU REGLEMENT D'ACCES DES PROFESSIONNELS DANS LES DECHETTERIES DU SIRMOTOM

M. JEGO : Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

INFORMATIONS : SIGNATURE DES CONTRATS

M. JEGO :

- Contrat de maintenance téléphonie – Société PEREN IP SYSTEM,
- Contrat d'entretien des branchements d'eaux usées – Société COVED,
- Contrat de location machine à affranchir – Société NEOPOST,
- Convention relative aux missions obligatoires exercées par le Centre de Gestion 77 dans le cadre du partenariat CNRACL.

Vous avez pris acte.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Distribution tardive des calendriers ayant des incidences sur les collectes.**

M. JEGO : Le bureau vient de prendre une décision que je me dois de vous annoncer. Chaque année, nous distribuons dans les communes les calendriers de la collecte de l'année suivante. Ces calendriers vous sont livrés fin novembre/début décembre. Beaucoup d'habitants nous disent que dans certaines communes ils ne sont diffusés que fin janvier. C'est vous qui les diffusez. Evidemment, certains râlent parce qu'ils n'ont pas de calendrier en janvier. Nous allons essayer de les distribuer le plus tôt possible. Nous avons pris la décision en décembre de diffuser en direct via La Poste un message du SIRMOTOM aux habitants pour leur souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et les informer que le calendrier est dans les Mairies. Par ailleurs, nous leur proposerons de le télécharger sur le site Internet du SIRMOTOM.

Mme ZAIDI : Dès le 1^{er} janvier, le calendrier est sur le site Internet.

M. JEGO : Il s'agit de pouvoir dire aux gens que le calendrier de la collecte 2015 est à leur disposition depuis telle date dans leur Mairie, qu'il leur sera distribué par leur Mairie et qu'ils peuvent le télécharger sur le site. Je comprends que des Mairies ne le distribuent que fin janvier, mais les gens râlent.

Mme FONTENAILLE : Si vous envoyez un courrier à tout le monde, pourquoi ne pas envoyer le calendrier ?

M. JEGO : Nous avons pris l'habitude de distribuer le calendrier. Le courrier que j'évoque est général, ce sera le même pour tout le monde. En revanche, le calendrier n'est pas le même selon les communes. De plus, nous nous sommes aperçus que les sociétés de distribution oubliaient des hameaux et d'autres endroits. Evidemment, notre courrier peut aussi être oublié. Globalement, les gens auront quand même l'information. Il faut garder l'idée que les communes distribuent le calendrier. Elles savent le faire de façon concrète. Nous enverrons une information pour dire que le calendrier est en mairie et qu'il est téléchargeable sur le site au cas où certains ne le

recevraient pas, ou tardivement. En même temps, nous en profiterons pour présenter nos vœux et souhaiter une bonne année. Cela ne représente pas un coût énorme. Nous pourrions donner quelques informations générales. C'est important car les gens y sont très attachés.

Ceci, en attendant d'avoir l'application du SIRMOTOM -ce dont je rêve... Ainsi, les gens pourront inscrire leur commune à partir de l'application et recevoir un message par SMS les informant que le camion des poubelles jaunes ou grenat passera le lendemain. Techniquement c'est possible moyennant un petit coût de développement. Par exemple, vous taperez "*Commune de La Grande Paroisse*" et vous recevrez un message la veille du ramassage.

Mme PFISTER : Il suffit de s'inscrire sur le site pour recevoir des messages d'alerte.

M. JEGO : Exactement.

Mme PFISTER : Ce principe existe déjà à la SNCF.

M. JEGO : Ce procédé est tout à fait possible. Il faut penser aux personnes âgées, mais c'est tout à fait faisable.

Y a-t-il d'autres questions diverses ? (Non).

Bonne soirée à tous et merci de votre présence.

La séance est levée à 19 H 10.